

## La Municipalité au Conseil Général de Trey

### Préavis Municipal

### Comptes 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Conformément à l'arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous présente les comptes 2020, adoptés dans sa séance du 17 mai 2021.

Total des produits :	CHF	1'060'252.36
Total des charges :	CHF	<u>1'054'471.29</u>
<b>Excédent des produits :</b>	<b>CHF</b>	<b>5'781.07</b>

Elle les assortit des commentaires suivants :

- **Compte 21.400.1 - Impôt sur le revenu**

CHF 378'201.61 ont été encaissés alors que CHF 430'000.— avaient été budgétisés.

- **Compte 22.452.1 - Péréquation décompte année précédente**

Nous avons touché CHF 30'652.—.

- **Compte 32.332.2 - Forêts**

CHF 6'417.90 ont été amortis; cette somme correspond à l'achat de la forêt.

- **Compte 42.332 - Service de l'urbanisme**

La révision du plan de distribution de l'eau (PDDE) a été définitivement amorti pour un montant de CHF 33'970.—.

- **Compte 43.332 - Routes**

Nous avons procédé à deux amortissements supplémentaires pour un total de CHF 45'805.— :

- CHF 20'986.15 au compte 91.41.5 - Électricité;

- CHF 24'818.65 au compte 91.41.6 - Éclairage public Trey - Granges-sous-Trey

Ces deux comptes sont amortis définitivement.

- **Compte 81.332 - Service industriel**

Un amortissement supplémentaire et définitif se montant à CHF 16'131.85 a été effectué pour la conduite de Pré-de-Prin.

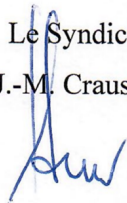
En résumé, malgré une diminution de CHF de CHF 51'798.39 d'impôt sur le revenu par rapport au budget, mais avec un décompte de CHF 30'652.— de péréquation sur l'année précédente en notre faveur, la Municipalité a pu procéder à des amortissements supplémentaires de l'ordre de CHF 102'324.75.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les comptes de l'année 2020, tels qu'ils vous sont présentés, tout en félicitant Madame la Boursière pour l'exactitude de son travail.

Trey, le 17 mai 2021

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :  
Valérie Bavaud

